



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15 DEC. 2025
ID : 087-218710705-20251209-DL_2025_46-DE

2025/46

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	2
Exprimés :	15
OUI :	15
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation 5 décembre deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale

Absents excusés : Chauchet Emilie, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc, Reauly Paola donne procuration à Mahaut Danièle

Absents : Crouzit Sébastien, Gaspard Céline, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Objet : Dotation pour l'acquisition de petits matériels – Temps périscolaire – Atelier Cr'Activités

Depuis l'année scolaire 2024-2025, dans le cadre du temps périscolaire de garderie de 16h30 à 18h30, l'association Cr'Activités anime un atelier les mardis de 16h30 à 18h30 auprès d'enfants de l'école élémentaire.

Les objectifs de ces ateliers sont de permettre aux enfants de se familiariser avec les travaux d'aiguilles, de collage, etc. ... et de réaliser des objets qu'ils emporteront une fois terminés.

Ces échanges intergénérationnels permettent aux enfants d'acquérir des savoir-faire traditionnels, d'affiner la maîtrise du geste, de travailler la confiance en soi, de se recentrer après une journée de classe.

Pour cela, il est proposé de verser une dotation de 800 € (huit cents euros) pour l'achat de petits matériels (tissus, fils, laine, outils, ...) par année scolaire.

Cette somme sera versée en deux fois (moitié en septembre puis l'autre moitié en décembre).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser une dotation de 800 € (huit cents euros) en deux fois, par année scolaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 12 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Pascale Sage.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.